



VILLENEUVE-LOUBET, LE

12 2 MAI 2024

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES  
B.P N° 99  
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE  
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

***LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DES ALPES-MARITIMES***

**Arrêté S.D.I.S. N° 24 2 2 9 9**

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Secours en Milieu Périlleux et Montagne – Spécialistes du Secours Hélicopté » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2024 (SMPM SSH)

*VU* le code général des collectivités territoriales ;

*VU* la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

*VU* la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

*VU* le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

*VU* le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

TOUTE CORRESPONDANCE DEVRA ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A



*VU* l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

*VU* l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

*VU* l'arrêté du 8 décembre 2000 relatif au secours en montagne ;

*VU* l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2021 portant approbation du dispositif spécifique ORSEC « Secours en montagne » ;

*VU* l'arrêté du 18 Août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

*VU* le guide de doctrine opérationnelle de juin 2021 relatif aux interventions en milieu périlleux et montagne ;

*VU* le guide de techniques opérationnelles de juin 2021 relatif au secours en milieu périlleux et montagne ;

*VU* l'instruction ministérielle du 21 février 2017 relative à l'emploi des hélicoptères de la sécurité civile ;

*SUR* proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes :

### **ARRETE :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Secours en Milieu Périlleux et Montagne – Spécialistes du Secours Hélicopté » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2024 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

#### **ARTICLE 2 :**

L'arrêté S.D.I.S. n° 230302 du 24 janvier 2023 est abrogé.

#### **ARTICLE 3 :**

Monsieur le sous-directeur de l'organisation opérationnelle et Monsieur le chef du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le directeur départemental des services d'incendie  
et de secours des Alpes-Maritimes.

Contrôleur général René DIES





# Liste d'aptitude opérationnelle 2024

## GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

### Secours en Milieu Périlleux et Montagne-Spécialistes du Secours Hélicoptéré – SMPM SSH

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
8568	Ltn	AGUILERA	Jean-Charles	Montagne
8931	Adc	BATUT	Frédéric	Montagne
3735	Adc	BOUHADDA	Emmanuel	Montagne
10566	Adj	FLORINO	Gilles	Montagne
11031	Adj	FRION	Jonathan	Montagne
11344	Sch	GIOVANNACCI	Arnaud	Montagne
6753	Adc	GUEGUEN	Matthieu	Montagne
3058	Adc	LAVEDRINE	Jean-Michel	Montagne
13093	Sgt	OUTTERS	Benoit	Montagne
7252	Adc	MATTEOLI	David	Montagne
5381	Ltn	PAZZAGLI	Éric	Montagne
8182	Adj	PLANEL	Nicolas	Montagne
9595	Adc	PRIVAT	Gérald	Montagne
9309	Adc	ROULAND	Thomas	Montagne
9220	Adj	SAUVY	Mathieu	Montagne
3060	Ltn	SERRE	Philippe	Montagne

Liste d'aptitude arrêtée à 16 sapeurs-pompiers le 1<sup>er</sup> janvier 2024

